

**Par SDÉ et courriel**

Le 1<sup>er</sup> mai 2023

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Place Victoria  
800, rue du Square-Victoria  
41 étage, bureau 4125  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Simon Turmel**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

800, boul. de Maisonneuve Est  
11<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4M8  
Tél. : (514) 289-2211, poste 3563  
Télec. : (514) 289-2007  
C. élec. : turmel.simon@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'ordonnance de sauvegarde relativement au maintien de la  
GDP Affaires pour l'hiver 2022-2023 suivant le jugement du 4 octobre  
2022 de la Cour supérieure dans le dossier 500-17-113361-201  
Votre dossier : R-4208-2022 – Phase 2  
Notre dossier : LTG07086

---

Chère consœur,

Faisant suite à votre correspondance du 26 avril 2023, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) avise la Régie de l'énergie qu'il présentera une preuve dont la durée est estimée à 20 minutes. La durée prévue des représentations est de 45 minutes.

Le Distributeur avise par ailleurs la Régie qu'il déposera une version révisée de sa preuve cette semaine en raison d'une erreur constatée après le dépôt de la preuve.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Simon Turmel*

**SIMON TURMEL**, avocat

ST/gm